

## MODIFICATION INSCRIPTION et REINSCRIPTION au SCE Lignes

Le formulaire papier est supprimé.

Si les agents retraités oublient de se réinscrire au 31 décembre, possibilité de le faire dans l'année.

L'adhésion est effective à la mise à jour du mois suivant. Plus de notion de trimestre.

Procédure d'inscription ou réinscription :

Se rendre sur [www.celignes.com](http://www.celignes.com), puis, sans s'identifier, cliquer directement sur « inscription retraité » et, compléter le formulaire qui s'affiche à l'écran.

En cas de difficultés pour se connecter, prendre contact par téléphone ou par mail.

Courriel : [secretariat@cselignes.com](mailto:secretariat@cselignes.com) - Tél : 0141564212